

Les Vitréens et l'Espagne au XVI^e siècle

« La guerre estoit fort agreable en ce pays-là pour estre riche, de sorte que les gens de guerre s'y enrichirent, & le nommoient le petit Perou ». Ce constat sur la situation économique de la Bretagne à l'époque de la Ligue, est particulièrement évocateur lorsqu'il apparaît sous la plume de Jean du Matz de Montmartin, écrivant ses *Mémoires*¹. En 1589, lorsqu'il est nommé gouverneur de la ville et du château de Vitré, la notoriété de cette ville tient en effet à la réussite exceptionnelle de ses marchands toiliers dans le commerce d'Espagne. Au-delà de la portée rhétorique et symbolique d'une telle comparaison, ce militaire dispose d'éléments d'appréciation aussi réels que partiels pour juger de la situation d'ensemble en Bretagne. Le microcosme vitréen lui fournit un bel aperçu de ce « petit Perou » breton, d'autant que les retours d'Andalousie de ces négociants sont constitués en partie d'argent-métal du continent américain, élément porteur de sens dans le cadre de sa comparaison. L'une des caractéristiques majeures de ce commerce est son développement sur la base de réseaux familiaux et professionnels particulièrement solides, matérialisés par l'appartenance des négociants à la confrérie des marchands d'outre-mer.

Un tel commerce d'exportation vers des royaumes et principautés étrangères est particulièrement sensible aux aléas de la conjoncture internationale et du contexte économique. Ainsi, les données du négoce vitréen orienté traditionnellement vers les foires flamandes évoluent rapidement au fil de la seconde moitié du XVI^e siècle, sous l'influence de deux éléments principaux : d'une part, le poids de la conjoncture internationale, marqué notamment par les conflits interétatiques entre l'Angleterre élisabéthaine et l'Espagne de Philippe II qui recouvrent des problématiques religieuses

¹ Du MATZ, Jean, sieur de Montmartin, « Mémoires de Jean du Mats, seigneur de Terchant et de Montmartin, gouverneur de Vitré, ou relation des troubles arrivés en Bretagne depuis l'an 1589 jusqu'en 1598 » dans Charles TAILLANDIER, dom, *Supplément aux preuves de l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 1750-1756 à la suite du t. II de l'*Histoire de Bretagne*, p. 286. Ce constat figure en introduction de son témoignage sur l'année 1591.

ou favorisent leur développement. D'autre part, l'afflux toujours croissant de métaux précieux en Andalousie, provenant de l'empire hispano-américain. Le bouleversement des structures vitréennes de commerce et l'essor considérable de leurs exportations toilières vers l'Andalousie pose des interrogations relatives aux nouvelles modalités d'organisation de ce négoce : non seulement sur les raisons de leur implication sur le marché andalou, mais aussi sur les structures spécifiques mises en place afin de mener à bien leurs activités d'exportations vers la Castille, et enfin sur les effets de la guerre de la Ligue sur ce commerce.

La genèse du commerce d'Espagne vitréen

Les Pays-Bas espagnols : un débouché traditionnel en crise

Paradoxalement, l'organisation du commerce d'Espagne mise en place par les Vitréens prend racine dans le négoce qu'ils entretenaient avec les Flandres. Au milieu du XVI^e siècle, Vitré exporte ses toiles depuis bien longtemps déjà vers les régions flamandes. Michel Duval signale des exportations vitréennes vers les grandes foires d'Anvers, Bergues et Bruges dès le règne du duc de Bretagne Jean V (1399-1442)². La neutralité des ducs de Bretagne est profitable aux ports du duché puisque les traités sont passés parallèlement à ceux de la France³ : Jean V conclut des accords en 1440 avec les États de Hollande, Zélande et Frise. Lorsque les Vitréens fondent leur confrérie des marchands d'outre-mer le 10 mars 1472, le seul débouché géographique de leur négoce évoqué nommément dans leur acte de fondation n'est autre que les Flandres, ce qui montre toute l'importance de ce débouché à leurs yeux. Cet acte précise également que la cotisation annuelle doit être versée en monnaie flamande au prévôt de la confrérie⁴. Leur confrérie, à la fois professionnelle et religieuse, fédérant les réseaux négociants vitréens est donc fondé sur ce commerce traditionnel d'exportation vers les Flandres.

² DUVAL, Michel, *Foires et marchés en Bretagne de l'Antiquité à la fin de l'Ancien Régime*, Paris, Royer, 2001, p. 148.

³ PRIOTTI, Jean-Philippe, SAUPIN, Guy, *Le commerce atlantique franco-espagnol ; acteurs, négoce et ports (XV^e-XVIII^e siècles)*, Actes du colloque de Nantes de novembre 2005, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 12.

⁴ PARIS JALLOBERT, Paul, *Journal historique de Vitré, ou documents et notes pour servir à l'histoire de cette ville*, réimp., Mayenne, Éd. régionales de l'Ouest, 1995 (1^e édition : 1880), p. XXXII-XXXIII, acte de fondation de la confrérie des marchands d'outre-mer (10 mars 1472) : « sur chacune pacque de cannevez [...] qui sera menée [...] tant es pays de Flandres que ailleurs, soit poyé, prins et levé six gros monnoye de Flandres ». Sur la confrérie des marchands d'outre-mer, voir LE GOUÉ-SINQUIN, Gwénolé, « Les marchands toiliers vitréens dans leur ville (v. 1550- v. 1600) : quelques pistes nouvelles », *Bulletin et mémoires de la société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine*, année 2011 (à paraître).

En 1552, la France entre en guerre contre l'empire de Charles Quint, suspendant temporairement le négoce vitréen avec les Flandres. Pour préserver leurs affaires, les Vitréens recherchent de nouveaux débouchés. Or, dans la ville de Nantes qui entretient des liaisons maritimes commerciales régulières avec Bilbao, le quartier de La Fosse regroupe une colonie marchande castillane très dynamique dans ce négoce. Le port de Bilbao est alors le port le plus actif d'Espagne, rang disputé entre cette ville basque et Séville ; cette dernière semble prédominer dans le dernier quart du XVI^e siècle⁵. Une compagnie de commerce dirigée par Simon Ruiz, dont la maison mère est basée à Medina del Campo, rassemble les plus entrepreneurs et les plus riches de ces marchands⁶. Son frère André Ruiz dirige la filiale nantaise. D'autres individus évoluent autour de ces deux noyaux principaux, tant membres de la famille qu'associés en affaires. André Ruiz est chargé d'exporter divers produits vers la Castille pour que son frère puisse les y vendre, principalement des toiles originaires de l'Ouest du royaume français, majoritaires dans les expéditions vers Bilbao⁷. Ils obtiennent du roi d'Espagne des licences de commerce vers Bilbao pendant la guerre, ce qui prouve que la réorientation n'est pas liée qu'aux contraintes de la guerre, du côté flamand : c'est le même souverain dans les deux endroits... Ainsi, outre les possibilités de distribution de toiles sur le marché intérieur français, les Vitréens continuent à écouler des toiles à l'étranger en fournissant les marchands castillans de Nantes.

En 1559, le retour de la paix par le traité du Cateau-Cambrésis permet au négoce vitréen avec les Pays-Bas espagnols de reprendre rapidement. Alors que l'on relève cinq noms de marchands vitréens ayant commercé avec Anvers dans les archives du port pour la période 1550-1559⁸, un véritable essor semble se faire jour lors de l'après-guerre : vingt noms apparaissent lors de la période 1560-1570, concentrés pour l'essentiel dans la première moitié de la décennie. Plusieurs Vitréens mettent en place à Anvers ou dans ses avant-ports une petite colonie de commerce, se faisant

⁵ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Bilbao et ses marchands au XVI^e siècle : genèse d'une croissance*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2004, p. 78.

⁶ PRIOTTI, Jean-Philippe, SAUPIN, Guy, *Le commerce atlantique franco-espagnol...*, op. cit., p. 75, note 11 : Simon Ruiz représente quelque 10 % des importations de toiles nantaises à Bilbao vers 1560. Une étude sur la famille Ruiz a été menée par LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands nantais : les Ruiz ; contribution à l'étude du commerce entre la France et l'Espagne au temps de Philippe II*, Paris, A. Colin, 1955, 671 p.

⁷ PRIOTTI, Jean-Philippe, SAUPIN, Guy, *Le commerce atlantique franco-espagnol...*, op. cit., p. 21 : Selon une étude espagnole (menée par Luis Maria Bilbao et Ramon Lanza Garcia) sur le commerce de Bilbao dans les années 1540, il résulte que la balance commerciale entre la France et ce port de l'Espagne est clairement déséquilibrée avec des importations d'une valeur onze fois plus élevée que celle des exportations. 72 % des entrées concernent des toiles.

⁸ COORNAERT, Émile, *Les Français et le commerce international à Anvers (fin du XV^e-XVI^e siècles)*, 2 vol., Paris, M. Rivière et C^{ie}, 1961, t. I, p. 397-398.

commissionnaires ou facteurs pour leurs confrères⁹. Certains, calvinistes, concluent des alliances dans le milieu négociant anversois : François Le Fort et Pierre Le Moyne¹⁰ choisissent leurs épouses dans la famille de Balthazar de Moucheron, fils de Pierre de Moucheron, riche négociant calviniste installé à Anvers après avoir quitté la France au début du XVI^e siècle. Leur puissante compagnie de commerce, structurée autour d'un imposant réseau familial intégrant ces Vitréens, réalise des affaires dans toute l'Europe, depuis la Moscovie¹¹ jusqu'à l'Andalousie où un Vitréen leur sert de facteur à Sanlucar¹².

Or, à partir de 1566 les Pays-Bas espagnols sombrent dans les conflits politico-religieux. Le port d'Anvers subit un blocus entre 1568 et 1571, ainsi qu'entre 1572 et 1577¹³. Ces opérations de blocus permettent aux rebelles soutenus par les Anglais de contrôler l'Escaut et d'asphyxier Anvers. Les Bretons ne peuvent plus accoster à Middelbourg, son avant-port, où les marchandises sont habituellement déchargées et transbordées sur des navires de taille plus modeste, mieux adaptés à l'Escaut. Middelbourg résiste pendant deux ans au siège des rebelles, puis finit par capituler le 18 février 1574 malgré les tentatives des Espagnols pour secourir le port¹⁴. Seuls de rares noms de Vitréens sont présents dans les registres portuaires anversois concernant la fin de la décennie 1560. À l'époque même où les Flandres entrent dans une période de guerre civile, les sources vitréennes révèlent une forte croissance des exportations de toiles vers l'étranger. Selon les relevés effectués par Arthur de La Borderie sur le registre de la confrérie des marchands d'outre-mer, le négoce d'exportation de toiles mené par les Vitréens connaît son apogée en 1586¹⁵. Il est donc aujourd'hui établi que les Vitréens ont opéré un basculement progressif de leurs affaires depuis l'espace flamand vers l'Andalousie, marché à la fois porteur et sûr, à la faveur du retour de la paix entre la France et l'Espagne en 1559.

⁹ *Id. ibid.*, t. 1, p. 304, note 3 : Bodinais de La Massonnaye est représenté à Anvers par un facteur permanent, Arch. Seine-Maritime, série E, tabellionage, meubles, 5 septembre 1559 ; *Schepenbrieven* 292 (1563, GA), fol. 553.

¹⁰ COORNAERT, Émile, *Les Français et le commerce international à Anvers...*, t. 1, p. 304, note 7 : François Le Fort épouse Marguerite de Moucheron, sœur de Balthazar, tandis que Pierre Le Moyne prend pour femme une fille de Gaspard de Moucheron, frère de Balthazar.

¹¹ FRAIN DE LA GAULAYRIE, Édouard, *Tableaux généalogiques, notices et documents inédits au soutien du Mémoire où il est fait mention de plusieurs familles établies à Vitré et paroisses environnantes aux XV^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, 9 vol., Vitré, Lécuyer frères, 1890-1898, t. 1, p. 157.

¹² COORNAERT, Émile, *Les Français et le commerce international à Anvers...*, *op. cit.*, t. 1, p. 304, note 6 : Macé Malherbe est le facteur de Pierre de Moucheron à San Lucar : Certificatieboek 30 (février 1569), fol. 159. Certificatieboek 42 (1581), fol. 462 ; 28 (février 1568).

¹³ VÁSQUEZ DE PRADA, Valentin, *Lettres marchandes d'Anvers*, Paris, 1960, t. 1, p. 55-58.

¹⁴ *Id. ibid.*, t. 1, p. 59.

¹⁵ LA BORDERIE, Arthur de, *Le calvinisme à Vitré*, Rennes, Impr. de C. Castel, 1851, p. 62-63. L'imposant registre de la confrérie, étudié en particulier par Arthur de La Borderie et Édouard Frain de La Gaulayrie a « disparu » depuis le milieu du XX^e siècle.

L'attractivité du marché castillan et de ses prolongements américains

Le marché castillan est déjà connu des Vitréens. Depuis le Moyen Âge, des liens entre l'économie des villes bretonnes et de la péninsule ibérique ont été progressivement établis, d'abord à la faveur du mariage du duc Jean III de Bretagne et d'Isabelle de Castille en 1310¹⁶. Puis la signature d'accords commerciaux entre les monarques espagnols et les ducs de Bretagne a permis d'entériner et de développer ces liens : un premier accord de commerce est conclu avec la Biscaye en 1340 par Jean III. Puis Jean V fait de même en 1430 et 1435 avec les rois de Castille et Léon, conventions renouvelées sous les règnes de Pierre II en 1452 et 1456 et de François II en 1459, 1467, 1468 et 1483, dont bénéficie particulièrement l'activité de certaines villes à l'exemple de Rennes, Vitré, Morlaix, Saint-Malo et Nantes¹⁷. Des colonies marchandes se constituent progressivement, dont en Bretagne l'importante communauté castillane basée dans le quartier nantais de la Fosse. En Andalousie, grâce aux bonnes relations entretenues avec les ducs de Bretagne, les Guzman, seigneurs de Sanlucar de Barrameda, décident d'octroyer en 1478 par le *Privilegio de los Bretones*, une série de privilèges à la communauté bretonne qui fréquente le port¹⁸. Cette fréquentation des ports andalous se poursuit au XVI^e siècle : le négociant vitréen André Cholet paye au prévôt Jehan Ravenel des droits au titre de son commerce d'Espagne en 1519-1520¹⁹.

Depuis les premiers voyages de Christophe Colomb vers le Nouveau Monde, les Rois catholiques ont cherché à développer le commerce transatlantique pour soutenir leurs efforts de conquête et d'exploitation de ce Nouveau Monde en vue de son évangélisation et surtout pour enrichir la métropole. Par souci de préserver les droits de la Couronne espagnole, ils instituent au début du XVI^e siècle un monopole de commerce à Séville ainsi que la *Casa de Contratacion* en 1503. Les activités de cet organe administratif consistent à appliquer les décrets et ordonnances sur le commerce des Indes, à gérer la dotation, l'approvisionnement, l'inspection et le départ des flottes ; et enfin à maintenir la correspondance avec les Indes et opérer une gestion des données géographiques nouvelles (résultat d'explorations ou d'expéditions)²⁰. Cette structure est supervisée et contrôlée par trois juges, le facteur,

¹⁶ PENNANGUER, Anne, « Les Bretons en Andalousie aux XVI^e et XVII^e siècles », dans Jean MARTIN, Yvon PELLERIN, (dir.), *Du lin à la toile ; la proto-industrie textile en Bretagne*, Actes des Rencontres autour de l'histoire du lin et de la toile, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 174 : pour Jean III, il s'agissait de secondes noces. Isabelle de Castille mourut en 1328 sans lui avoir donné d'héritier.

¹⁷ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Bilbao et ses marchands au XVI^e siècle...*, op. cit., p. 98.

¹⁸ Cette information est issue d'un guide de visite de Sanlucar, dont un extrait nous a été communiqué par Roger Faligot ; PENNANGUER, Anne, « Les Bretons en Andalousie... », dans Jean MARTIN, Yvon PELLERIN, (dir.), *Du lin à la toile...*, op. cit., p. 174.

¹⁹ FRAIN de LA GAULAYRIE, Édouard, « Les Vitréens et le commerce international », *Revue historique de l'Ouest*, 1893, tiré à part p. 10, note 4.

²⁰ HAMILTON, Earl Jefferson, *El tesoro americano y la revolucion de los precios en España, 1501-1650*, Barcelone, Ariel, 1983 (1^{ère} éd. espagnole, 1975 ; éd. originale, 1934), p. 27, note 15.

le trésorier et le comptable, ainsi qu'un président qui coordonne le travail et représente la *Casa de Contratacion*²¹. Pour l'épauler, le *Consulado* est créé en 1543 : c'est un tribunal administratif et commercial comprenant un prieur et deux consuls, servant d'intermédiaire entre le commerce des Indes et la Couronne. Il choisit notamment les navires qui doivent composer les flottes et le tonnage total de celles-ci²² ; il négocie avec le roi la levée des droits sur les retours des Indes et gère la répartition entre les marchands des emprunts forcés de la Couronne²³. La concentration du trafic à Séville permet à la fois une surveillance efficace de celui-ci et un rendement fiscal optimal, système proche de « l'étape » médiévale²⁴.

À partir de 1505, afin d'encourager ce commerce transatlantique et de favoriser les flux de métaux précieux vers l'Europe, les souverains espagnols ont décidé de modifier les cours monétaires du réal. Selon que l'on se trouve sur une rive ou l'autre de l'Atlantique, le réal a une valeur différente, 34 maravédís en Castille et 44 en Nouvelle-Espagne²⁵. L'argent-métal, quantitativement bien plus rare en Castille que dans le Nouveau Monde, se vend naturellement plus cher en Castille. La modification du cours du réal a donc un effet stimulant mais ne fait qu'accentuer un état de fait. Suite à la victoire espagnole contre les empires aztèques et inca, l'exploitation des richesses minières se développe rapidement. De plus, de nouvelles techniques d'extraction permettent d'en multiplier considérablement les exportations vers l'Espagne²⁶. Les métaux précieux (l'or pour le début du XVI^e siècle puis l'argent) représentent la majorité des retours du Nouveau Monde en termes de valeur, tandis que les épices, la cochenille et l'indigo occupent les premiers rangs en termes de volumes²⁷. En 1599, la flotte des Indes, composée de 30 navires, rapporte des

²¹ *Id. ibid.*, p. 27.

²² GIRARD, Albert, *Le commerce français à Séville et Cadix au temps des Habsbourgs ; contribution à l'étude du commerce étranger en Espagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris-Bordeaux, E. de Boccard/Féret et fils, 1932, p. 22.

²³ *Id. ibid.*, p. 11-12.

²⁴ *Id. ibid.*, p. 7 ; LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands nantais : les Ruiz...*, *op. cit.*, p. 196.

²⁵ PRIOTTI, Jean-Philippe, SAUPIN, Guy, *Le commerce atlantique franco-espagnol...*, *op. cit.*, p. 321.

²⁶ SPOONER, Franck C., *L'économie mondiale et les frappes monétaires en France (1493-1680)*, Paris, A. Colin, 1956, p. 16 ; PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation : réseaux commerciaux, villes et États dans l'Atlantique franco-hispano-américain (1550-1600)*, dactyl., Mémoire d'habilitation, université de Toulouse II -Le Mirail, 2007-2008, p. 8, note 15 : ayant été introduit en 1557 à Zacatecas (Nouvelle-Espagne), le procédé d'extraction par amalgame fut utilisé à partir de 1572 dans le Potosi, multipliant la production par cinq en l'espace d'une quinzaine d'années.

²⁷ MORET, Michèle, *Aspects de la société marchande de Séville au début du XVII^e siècle*, Paris, M. Rivière et C^{ie}, 1967, p. 21 et 69 : Ces deux marchandises tiennent le second rang dans les marchandises revenant des Indes (la première place revient aux métaux).

marchandises d'une valeur totale de 8 millions de pesos²⁸. Pour la période 1596-1600, les seuls retours en métaux précieux se montent à 34 428 500 pesos²⁹.

Pour rapporter en Castille cet argent-métal acquis à un assez bon prix en Amérique, les négociants espagnols (qui sont les seuls autorisés à pouvoir négocier avec les Indes occidentales pourvu qu'ils aient du bien à Séville), doivent tout d'abord composer leurs cargaisons du trajet aller, en Espagne. La volonté des souverains espagnols est d'utiliser pour cela des marchandises espagnoles. Mais le royaume n'a pas de capacités manufacturières suffisantes, ce qui oblige les négociants espagnols à acheter ce dont ils ont besoin pour leurs cargaisons auprès de marchands venus de l'étranger. Les toiles de tous types sont particulièrement recherchées, placées au premier rang des importations espagnoles de produits français³⁰. Or, par le traité du Cateau-Cambrésis en 1559, les Vitréens sont désormais libres de conclure des affaires en Andalousie en se passant des intermédiaires castillans de Nantes.

L'essor du commerce d'Espagne

La construction d'un espace d'approvisionnements textiles

Vitré est au centre d'un pays toilier spécialisé dans les textiles à base de chanvre³¹. Les toiles qui y sont produites sont désignées sous le terme générique de canevas. Le canevas vitréen est une toile résistante et polyvalente, qui bénéficie au XVI^e siècle d'une bonne diffusion par sa relation au monde du transport maritime : en effet, outre son utilisation comme toile d'emballage de marchandises, elle peut servir, par exemple, à réaliser de petites voiles de navires³². Dans un contexte d'essor généralisé des échanges maritimes en Europe, le canevas est donc un « produit porteur ». Au XVI^e siècle, les négociants vitréens ont le contrôle de sa distribution dans le Vitréais puisque leur cité accueille une foire et des marchés qui y centralise la production

²⁸ *Id. ibid.*, p. 69, Archivo General de Simancas, Secretaria de Estado 184, fol. 210, Bernardino de Avellaneda à Su Majestad, 12 mars 1599. Un peso équivaut à 450 maravédís, tandis qu'un réal d'argent en vaut 34.

²⁹ MORET, Michèle, *Aspects de la société marchande de Séville...*, *op. cit.*, p. 69 ; HAMILTON, Earl Jefferson, *El tesoro americano...*, *op. cit.*, p. 47.

³⁰ PRIOTI, Jean-Philippe, SAUPIN, Guy, *Le commerce atlantique franco-espagnol...*, *op. cit.*, p. 74.

³¹ L'histoire de la ville a très récemment été l'objet d'une synthèse : PICHOT, Daniel, LAGIER, Valérie, ALLAIN, Gwénoél (dir.), *Vitré : histoire et patrimoine d'une ville*, Paris, Somogy éd. d'art, 2009. Voir notamment, sur le commerce des toiles, l'article de PICHOT, Daniel, « Les voies de la fortune (1300-1550) », p. 39-58.

³² Arch. dép. Ille-et-Vilaine 1 F 1529, « requête de Jacques Le Faucheur pour l'adoption de mesures sur le commerce des toiles, 1579 ».

locale en vue de sa vente. Or, comme ils exportent ces canevas vers les Flandres depuis plusieurs décennies, une relation d'interdépendance s'est établie entre eux et les producteurs locaux.

Toutefois, la seule distribution de canevas n'offre pas la possibilité aux négociants vitréens de pouvoir satisfaire toutes les attentes de leur clientèle espagnole. Afin d'atteindre ce but, il leur faut composer la gamme de toiles la plus variée, afin d'être en mesure de répondre le plus rapidement possible à la demande castillane la plus diverse. Seul un élargissement de leurs approvisionnements rend possible la constitution d'une gamme variée de toiles tout en disposant de stocks conséquents pour chaque type de textile. Les bénéfices réalisés grâce à l'exportation de ces textiles vers l'Andalousie peuvent ensuite être réinvestis dans de nouveaux achats de toiles. Après 1559, la paix conclue entre l'Espagne et la France permet à ces marchands de développer leur stratégie sur une longue durée et de construire un véritable cercle vertueux commercial.

Ces divers types de textiles recherchés par les Vitréens sont écoulés par l'intermédiaire de villes de foires à l'instar de Vitré. De nombreuses villes des provinces toilières de l'ouest de la France deviennent à intervalles réguliers des lieux de concentration temporaire d'hommes (acheteurs et producteurs) ainsi que de marchandises. Ces périodes d'intense activité économique pour les villes de foires sont généralement liées à de grands événements religieux. Leur périodicité est naturellement bien connue des populations, dont la venue permet d'assurer l'écoulement de la production textile locale, tant pour la vente au détail que pour l'achat par des marchands grossistes exportateurs. Parmi les grandes foires bretonnes, on peut citer Guingamp, Lamballe, Moncontour, Quintin, Fougères, Saint-Aubin, Bécherel, la foire Bretonnière de Rennes³³, ainsi que La Martyre pour le Léon ou encore les foires de Pontivy. Mais les Vitréens ne se limitent pas à la Bretagne : leur ville située au cœur des Marches de Bretagne occupe une position centrale entre Bretagne, Normandie et Maine, ce qui permet à ces marchands d'y réaliser également des opérations d'achats, ainsi qu'en Poitou.

Cependant, cette volonté des négociants vitréens d'accroître le volume de leurs affaires ne se fait pas sans léser des marchands concurrents, particulièrement les négociants castillans basés à Nantes. La compagnie de commerce Ruiz est l'un des principaux concurrents des Vitréens. L'enjeu est important puisque selon Jean Tanguy, « de 1559 à 1565, Simon Ruiz revend 55 % de ses toiles sur le marché de Séville³⁴ ». Dès le début de la décennie 1560, André Ruiz commence à s'inquiéter

³³ DUVAL, Michel, *Foires et marchés en Bretagne...*, op. cit., p. 178.

³⁴ TANGUY, Jean, *Quand la toile va. L'industrie toilière bretonne du 16^e au 18^e siècle*, Rennes, Apogée, 1994, p. 73.

de l'essor des affaires vitréennes qui concurrencent directement celles de sa compagnie³⁵. Cette lutte commerciale est bien documentée puisque c'est justement l'abondante correspondance des Ruiz qui permet de restituer l'ampleur de la rivalité entre les deux groupes négociants pour le contrôle du marché toilier, principalement en Bretagne.

Face à la compagnie Ruiz qui ne s'appuie que sur un nombre d'agents relativement limité³⁶ et qui cherche à acheter les toiles à des prix raisonnables, les marchands vitréens, constitués en confrérie depuis 1472, ont pour avantage leur solidarité et la qualité de leur organisation commerciale. Ils disposent collectivement de capitaux suffisants pour conquérir une part du marché de la distribution de toiles en Espagne, au détriment des Ruiz³⁷. Ils évitent le recours aux commissionnaires en venant en groupe sur les lieux de vente pour y mener collectivement leurs achats³⁸. Les toiles, soigneusement choisies pour leur bonne qualité, sont acquises rapidement et en grandes quantités³⁹, sans regarder à la dépense, sollicitant parfois les stocks des producteurs : « *los lavales estan caros pero hay demasiados golosos para dejarlos de comprar, como los de Saint-Malo y de Vitré, porque toda la mercancia que*

³⁵ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 72, note 236 : Archivo Historico Provincial de Valladolid, fonds Ruiz, C2-117, lettre d'André Ruiz (I) à Simon Ruiz, 7 avril 1563.

³⁶ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 68, note 219 : Archivo Historico Provincial de Valladolid, C17-198, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz, 14 octobre 1572.

³⁷ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 72, note 234 : Archivo Historico Provincial de Valladolid, C12-159, André Ruiz (I) à Simon Ruiz, mars 1570 : « *En Laval todo se ha vendido : han comprado [...] para los que van a Andalucia. Y tambien en Rouen ha sido lo mismo. La ganancia no es sino para los que negocian otramente* » (trad. : « À Laval, tout a été vendu : ils ont acheté pour ceux qui se rendent en Andalousie. Et les Rouennais ont fait de même. Les bénéfices ne sont que pour ceux qui négocient autrement ») ; *Id. ibid.*, p. 72, note 235 : Archivo Historico Provincial de Valladolid, C14-256, André Ruiz (I) à Simon Ruiz, Nantes, 5 décembre 1571 : « *Este trato no es para vuestra merced ni para nosotros, sino para los que tratan de otra manera que hacemos nosotros, que tienen cada dia dinero* » ; (trad. : « ce commerce n'est ni pour vous ni pour nous, sinon pour ceux qui négocient différemment de nous, qui obtiennent chaque jour de l'argent ») ; *Id. ibid.*, p. 72, note 235 : Archivo Historico Provincial de Valladolid, C8-40, André Ruiz (I) à Simon Ruiz, 13 juin 1568.

³⁸ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 68, note 219, Archivo Historico Provincial de Valladolid, fonds Ruiz, C17-198, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz, 14 octobre 1572 : à la foire de la Moussaye (quelques 15 km au sud-est de Lamballe) en 1572, les Vitréens sont environ une vingtaine.

³⁹ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 67, note 218, Archivo Historico Provincial de Valladolid, fonds Ruiz, C12-173, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz, 17 mars 1570 : les Vitréens achètent toutes les toiles qu'ils peuvent trouver pour les exporter vers l'Andalousie ; *Id. ibid.*, p. 68, note 219, Archivo Historico Provincial de Valladolid, fonds Ruiz, C17-198, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz, 14 octobre 1572 : cette année-là toutes les « garnesuis » de Quimper sont acquises par leurs soins.

*hallan en Laval la compran, cueste lo que cueste, y aun la que esta sobre los prados a blanquear*⁴⁰ ».

Leurs concurrents perçoivent très vite les effets de ces méthodes, puisque dans la correspondance des Ruiz, le thème de la flambée des prix semble récurrent⁴¹ au milieu des années 1570 : à la fin de l'année 1572, lors de la foire de La Moussaye, Zornoza (agent d'André Ruiz) est contraint de revenir avec l'argent qu'on lui avait confié pour ses achats de textiles ; une vingtaine de Vitréens y ont acquis des toiles en faisant monter les prix de plus d'un sou par aune⁴². L'année suivante (1573), à la foire de Noyal-Pontivy, l'agent des Ruiz rapporte que les Nantais de la Fosse ne purent acheter que peu de fardeaux à eux tous⁴³, tandis qu'à Laval, la totalité de la marchandise revint à nouveau aux Vitréens, même celle dont le blanchissage n'était pas encore achevé. En 1575, ils firent une nouvelle fois augmenter les prix en Bretagne⁴⁴, puis l'année suivante à Laval par les mêmes méthodes⁴⁵.

Hors de Bretagne, ces négociants se rendent donc aussi à Laval, marché de premier ordre, n'hésitant pas à y passer parfois de très grosses commandes : un accord pour la fourniture de 30 000 aunes, est passé en 1568 avec Jacques Marais, riche marchand de la ville, pour une valeur de 10 800 écus⁴⁶. La ville attire des négociants de tous horizons lors de ses foires, aussi bien Français (de Rouen, Nantes,

⁴⁰ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 68, note 221, Archivo Historico Provincial de Valladolid, fonds Ruiz, C20-123, 19 mars 1573, lettre d'André Ruiz à Simon Ruiz (trad. : « Les laves sont chères, mais il y a trop de gourmands pour cesser de les acheter, comme ceux de Saint-Malo et Vitré, parce qu'ils achètent toute la marchandise qu'ils trouvent à Laval, peu importe le prix, et tiennent même pour achetée celle qui se trouve encore sur les prés à blanchir »).

⁴¹ PRIOTTI, Jean-Philippe, SAUPIN, Guy, *Le commerce atlantique franco-espagnol...*, *op. cit.*, p. 322 ; PRIOTTI, Jean-Philippe, *Bilbao et ses marchands au XVI^e siècle...*, *op. cit.*, p. 152.

⁴² Voir *supra*, note 36.

⁴³ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 68, note 220 : Archivo Historico Provincial de Valladolid, fonds Ruiz, C20-159, 24 juillet 1573, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz : « Fue la [feria] mas mala que se haya visto, porque los de Vitre pusieron tal fuego por haberlas y otros Bretones, que encarecieron tanto los precios que los de la Fosa no compraron en la feria 4 fardeles » ; (trad. : « ce fut la plus mauvaise [foire] que l'on ait vu, parce que les Vitréens ont tant enchéri pour les avoir [les toiles] ainsi que d'autres Bretons, que les prix ont flambé au point que ceux de La Fosse n'ont pas acheté à la foire 4 fardeaux ») ; LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands nantais : les Ruiz...*, *op. cit.*, p. 515, note 102, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz, 26 juillet 1574 : l'année suivante, les Ruiz signalent le même phénomène.

⁴⁴ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 68, note 222 : Archivo Historico Provincial de Valladolid, fonds Ruiz, C27-250, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz, 1^{er} août 1575.

⁴⁵ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 68, note 222 : Archivo Historico Provincial de Valladolid, fonds Ruiz, C33-170, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz, 25 février 1576 ; *ibid.*, C33-185, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz, 6 juin 1576.

⁴⁶ LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands nantais : les Ruiz...*, *op. cit.*, p. 517, note 125 : lettre d'Yvon Rocaz à Simon Ruiz, 13 août 1568. La vente est réalisée pour moitié au comptant, tandis que la seconde moitié est payable dans un délai de six mois après l'accord.

Limoges, Toulouse et Bordeaux en particulier) qu'étrangers (Aragonais et Navarrais notamment), qui fréquentent également les foires du Poitou. En 1577, les Vitréens ainsi que les Lyonnais, Lavallois et Rouennais achètent aussi en grandes quantités à La Ferté Bernard, au point que les Nantais doivent payer très cher leurs marchandises⁴⁷. En effet, des textiles analogues aux canevas y sont écoulés : ce marché très actif, habituellement un fournisseur du port de Nantes, alimente parfois aussi les entrepôts des Vitréens lorsque leurs stocks de canevas ne sont plus suffisants⁴⁸.

Le résultat de ces luttes entre Vitréens et Castellans de Nantes est visible dès le début des années 1570. Les Vitréens contrôlent alors le secteur de la distribution des toiles bretonnes bien que leurs actions tendent à en enchérir les prix⁴⁹. Cet envol des prix lors des foires n'est guère surprenant, car l'enjeu pour les Vitréens est d'acquérir à tout prix les marchandises voulues. Leur distribution en Andalousie est réalisée contre des métaux précieux ou des réaux frappés grâce à l'argent ramené du Nouveau Monde par l'intermédiaire des *Flotas de Indias*⁵⁰. Selon une lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz du 2 septembre 1577, les Vitréens échangent dans leur cité le réal à 12 sous, ce qui signifie qu'il est coté près de 64 maravédís : si on rapporte cette somme aux 34 maravédís que vaut le réal en Castille, la valeur attribuée à cette monnaie espagnole lors du change a donc subi une évolution d'environ 200 % entre l'Espagne et la ville bretonne⁵¹ ! Progressivement par ce commerce les marchands d'outre-mer accumulent des fonds importants, rapidement réinvestis dans l'acquisition de nouvelles toiles.

Si le procédé des Vitréens est redoutable pour les Ruiz, deux éléments supplémentaires mettent en danger la compagnie indépendamment de la concurrence d'autres négociants français. Tout d'abord, les marchands vitréens se fournissent aux mêmes endroits que les Ruiz, en premier lieu Vitré sur laquelle les négociants

⁴⁷ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 68, note 222 : Archivo Historico Provincial de Valladolid, fonds Ruiz, C45-35, 17 avril 1577, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz ; *ibid.*, C45-36, 25/26 avril 1577, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz.

⁴⁸ LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands nantais : les Ruiz...*, *op. cit.*, p. 518, note 140 : lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz, 25 avril 1578.

⁴⁹ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 68, note 221 : André Ruiz (I), frère de Simon, corroborait les dires de Julien, ceux de Vitré faisaient augmenter les prix ; Archivo Historico Provincial de Valladolid, fonds Ruiz, C20-143, 20 mars 1573, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz ; *ibid.*, C20-178, 23 décembre 1573, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz ; LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands nantais : les Ruiz...*, *op. cit.*, p. 517, note 118 : « très nombreuses références notamment la lettre de Rocaz à Simon Ruiz du 26 juillet 1568 et d'André Ruiz II à Simon Ruiz du 27 août 1584 ».

⁵⁰ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 72.

⁵¹ PRIOTTI, Jean-Philippe, SAUPIN, Guy, *Le commerce atlantique franco-espagnol...*, *op. cit.*, p. 322, note 11 : Archivo Historico Provincial de Valladolid C38-199, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz, 2 septembre 1577 : « *El real pasa a 12\$ entre mercaderes de Laval, Vitré, Beaufort* » (trad. : « le réal est échangé à 12 sous chez les marchands de Laval, Vitré et Beaufort »).

de la ville règnent assurément sans partage, mais également Laval, les foires de la région de Pontivy, et celles de Cornouaille. En second lieu, les Ruiz ne prospectent pas une zone de production aussi large que celle des Vitréens⁵² qui achètent également sur les marchés de Normandie (Rouen notamment), du Maine, d'Anjou et sans doute du Poitou (par La Rochelle), ce qui provoque un net tarissement de leurs sources d'approvisionnements en l'espace d'une quinzaine d'années⁵³. En effet, les Ruiz ne se déplacent pas toujours sur les foires et marchés⁵⁴, et laissent les producteurs, y compris des Vitréens⁵⁵, venir à eux : puisque leurs rivaux négociants ont déjà mené leurs achats, les marchandises sont peu nombreuses et chères⁵⁶.

Le contrôle de l'approvisionnement castillan en toiles bretonnes échappe aux Ruiz au début des années 1570. Mais une part importante de responsabilité échoit à Simon Ruiz lui-même. En effet, son frère puis son neveu font preuve d'insistance, parfois d'alarmisme pour l'avertir des changements en cours : nombre de lettres mentionnent leurs concurrents. Ils tentent de le persuader d'adopter les méthodes vitréennes⁵⁷ pour se donner les moyens de lutter efficacement contre eux, mais se

⁵² PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 73, note 241 : BOTTIN, Jacques « La mer comme vecteur d'échange » dans Alain CABANTOUS, André LESPAGNOL et Françoise PÉRON (dir.), *Les Français, la terre et la mer, XIII^e-XX^e siècles*, Paris, Fayard, 2005, p. 256.

⁵³ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 73, note 240 : Archivo Historico Provincial de Valladolid C2-308, Lettre d'Yvon Rocaz à Simon Ruiz, 15 septembre 1564 : « *Los de Tolosa, Vitré y Navarra pusieron fuego a las mercancias* » (trad. : « Ceux de Toulouse, Vitré et de Navarre ont mis le feu aux marchandises »), Archivo Historico Provincial de Valladolid C33-184, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz, 19 mai 1576 : « *La mercancia esta cara. Con la paz que dicen se ha hecho acudiran los de Vitré, Limoges y Sannalo y encareceran el mercado* » (trad. : « La marchandise est chère. Depuis l'annonce de la paix, sont arrivés ceux de Vitré, Limoges et Saint-Malo qui ont fait monter les prix »).

⁵⁴ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 180, note 574 : « Julien Ruiz était contraint d'aller à Laval pour acheter des « lavalis » pour le compte de SR, car les marchands là-bas n'allaient pas à Nantes. Traditionnellement à Laval, il y avait grande demande de ceux de Vitré (Archivo Historico Provincial de Valladolid, C20-104, 6 juin 1573, lettre d'Hortuño Del Barco à Simon Ruiz). A cause des marchands de Vitré, les prix montaient à Quimper et les marchandises n'étaient pas d'aussi bonne qualité qu'elles l'avaient été (*ibid.*, C23-243, 14 août 1574 ; lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz) ».

⁵⁵ LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands nantais : les Ruiz...*, *op. cit.*, p. 517, note 131 : « Ils n'amènent pas avec eux des monceaux de marchandises : quelques fardeaux » (lettre d'André Ruiz (II) à Lope de Arziniaga, 5 mai 1584).

⁵⁶ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 68, note 222, Archivo Historico Provincial de Valladolid, fonds Ruiz, C45-35, 17 avril 1577, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz ; C45-36, 25/26 avril 1577, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz.

⁵⁷ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 72, note 236 : Archivo Historico Provincial de Valladolid, C2-117, lettre d'André Ruiz (I) à Simon Ruiz, 7 avril 1563 ; PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 160, note 515, Archivo Historico Provincial de Valladolid, C3-229, lettre d'Yvon Rocaz à Simon Ruiz, 10 janvier 1565 : « *Algun día, hemos de probar el camino donde van los de Vitré por los ver venir con mucho dinero y ser ricos* » ; (trad. : « un jour, il nous faudra prendre le chemin utilisé par les Vitréens, pour les voir venir avec des

heurtent à l'obstination de Simon Ruiz. Dès 1568, l'entreprise des Vitréens porte des coups durs à la compagnie, selon ce qu'en dit l'un de ses membres, Yvon Rocaz : « [...] *de modo que todo el trato hes por ellos oy en dia, y todo llevan a Sanlucar y a las Canarias, y hes cosa de que m'espanto que halla se hazen ricos como conocemos, y nosotros quedamos pobre*⁵⁸ ». Et de souligner, étonné, l'activité intense qui émane de cette modeste cité bretonne : « *Y esto decir a v. m. que en Vitré, que hes une pequeña billa, y no mayor que Rioseco se hallaran humbres mas ricos tres bezes que en esta billa*⁵⁹ ». Les concurrents vitréens prennent le dessus sur une compagnie passablement affaiblie : en 1566, le roi d'Espagne décrète un embargo sur l'argent amené par la *Flota de Indias*⁶⁰, ce qui entraîne une série de faillites à Séville et l'insolvabilité de plusieurs négociants en relation avec les Ruiz, menant des opérations importantes sur cette place. La compagnie est durement frappée par cette crise et perd plus de 100 000 ducats entre 1567 et 1570⁶¹, forçant Simon Ruiz à ne plus mener que des opérations limitées sur le marché sévillan.

Le rassemblement d'une large gamme de toiles permet aux Vitréens de se poser en intermédiaires incontournables sur le marché de la distribution en Andalousie. Mais la qualité de ces toiles n'en est pas moins importante : l'opération de blanchissage apporte notamment aux toiles de lin un gain qualitatif et donc une valeur ajoutée. Le 20 juillet 1577, le comte de Laval et baron de Vitré Guy XIX émet une réglementation sur le blanchissage des toiles et la vente des toiles blanchies en Lavallois⁶². Elle vise à réserver ces activités aux seuls négociants grossistes lavallois, concurrencés par des marchands de l'étranger ou d'autres villes françaises, à l'exemple de Vitré. Ces derniers, dont le commerce est alors en plein essor, sont particulièrement visés par cette décision du comte de Laval, qui vise à rétablir un certain équilibre économique entre les deux villes.

réserves importantes d'argent et être riches ») ; PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, p. 160, note 516 : Archivo Historico Provincial de Valladolid, C38-203, Julien Ruiz à Simon Ruiz, 1 novembre 1577 : « *aqui no se pueden hacer las cosas como alli se piensan* » ; (trad. : « nous ne pouvons faire les choses ici comme vous les pensez là-bas »).

⁵⁸ LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands nantais : les Ruiz...*, op. cit., p. 121, lettre d'Yvon Rocaz à Simon Ruiz le 26 juillet 1568 : « [...] de telle manière qu'aujourd'hui, tout le trafic leur revient, ils emmènent tout à Sanlucar et aux Canaries, et à cause de cela, je m'effraie qu'ils deviennent aussi riches que nous le savons, et que nous autres, restons pauvres » ; PENNANGUER, Anne, *Les Bretons en Andalousie aux XVI^e et XVII^e siècles*, dactyl., mémoire de maîtrise d'espagnol, Rennes II, 1988, Jean LE BOUILL (dir.), p. 43.

⁵⁹ LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands nantais : les Ruiz...*, op. cit., p. 121, lettre d'Yvon Rocaz à Simon Ruiz le 26 juillet 1568 (trad. : « Et cela pour vous dire, qu'à Vitré, qui est une petite ville, guère plus importante que Rioseco, se trouvent des hommes trois fois plus riches qu'en cette ville »).

⁶⁰ VÁSQUEZ DE PRADA, Valentin, *Lettres marchandes d'Anvers...*, op. cit., t. 1, p. 14, note 6 : lettre d'André Ruiz à Simon Ruiz, Nantes, 25 décembre 1566 et 15 janvier 1567, leg. 166.

⁶¹ *Id. ibid.*, t. 1, p. 14, note 7 : lettre de Simon Ruiz à Pedro de Miranda, Medina, 2 novembre 1574, leg. 184.

⁶² Arch. Ille-et-Vilaine, 1 F 1529, « règlement du comte de Laval sur l'activité de blanchissage en Lavallois (Laval, 20 juillet 1577) ».

Les Vitréens achètent et font blanchir de grandes quantités de toiles en Lavallois, en s'adressant directement aux producteurs et négociants blanchisseurs, ce qui provoque à la fois une flambée des prix et une baisse de la qualité des toiles, lésant les négociants grossistes du comté de Laval⁶³. Guy XIX tente donc de reproduire le modèle vitréen à Laval en octroyant aux négociants lavallois un contrôle total sur les textiles produits dans le comté, ainsi que leur distribution. Mais ne s'y trompant pas, les Vitréens tentent de faire annuler cette nouvelle réglementation⁶⁴ en rappelant leur poids économique. Ils tentent par ailleurs de faire pression sur le comte en présentant les conséquences possibles d'un déplacement de leurs activités de blanchissage vers une autre région. Guy XIX de Laval ne semble pas donner suite à leurs revendications. On constate que, l'année suivante, plusieurs Vitréens concluent devant notaires d'importants contrats de blanchissage dans la région de Louviers, dont Jacques Bottin a retrouvé de multiples traces. Cela permet d'envisager la possibilité d'une délocalisation partielle de leur activité de blanchissage depuis le Lavallois vers la région rouennaise⁶⁵.

L'implantation d'une colonie de commerce vitréenne en Andalousie

Grâce à son monopole du commerce vers les Indes, Séville, avec ses avant-ports de Sanlucar de Barrameda, Cadix ou Puerto Santa Maria, exerce une forte attractivité sur les navires étrangers⁶⁶. Afin d'asseoir leur commerce en Andalousie, les Vitréens ont mis en place une colonie de commerce à Sanlucar de Barrameda, port situé à l'embouchure du Guadalquivir, à la hauteur d'une barre rocheuse sous-marine : le lieu est stratégique pour ces négociants, car la remontée périlleuse du

⁶³ *Ibid.*, 1 F 1529, « *autres estrangers et forains, qui depuis quelque temps [...] se sont efforcez [...] tirer a eux tout le profit de la manufacture, préparation et trafic des dites toilles, par le moyen de quelques facteurs [...] qu'elz [ils] interposent pour acheter pour eux, moyennant quelque certain pris ; [...] tant [pour faire blanchir] les dites toilles qu'ilz font acheter au dit Laval que dehors, et pour attirer les dits lavandiers a ce faire, ilz leur en paient un pris excessif et non accoustumé, [...] la marchandise est en un instant grandement haussée de son pris accoustumé, de faczon que noz dictz subiectz ne peuvent faire aulcune [emploi] pour eux, pour continuer leur trafic duquel ilz sont frustrer [sic] par les charcheres que metent les dits estrangers* ».

⁶⁴ *Ibid.*, 1 F 1529, « lettre au comte de Laval portant sur la réglementation des toiles nouvellement mise en place [fin de l'année 1577] » : « Supliert leur donner et despescher lettres favorables [...], par lesquelles ferez entendre ne tenir voz habitans de Vitré pour forains et estrangers de votre comté de Laval, et ne les voulloir forclore [*empêcher*] de traficquer audit Laval, acheter, faire acheter, buander, blanchir et aprester lesdites toilles ».

⁶⁵ BOTTIN, Jacques, « Les toiles de l'Ouest français au début de l'époque moderne : réflexions sur la configuration d'un espace productif », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 107, 2000, p. 23 : les archives notariales sont conservées aux Arch. dép. Seine-Maritime, 2 E 1/524, opérations effectuées pour le compte de Jean Bernardays (189 pièces le 1^{er} mars 1578) ; *ibid.*, 2 E 1/521, Jean Fourmentin (160 pièces, le 14 juin 1578,) ; *ibid.*, 2 E 1/522, Guillaume Pépin (193 pièces, le 2 juin 1578).

⁶⁶ LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands nantais : les Ruiz...*, op. cit., p. 196.

fleuve pour les navires de gros tonnage les oblige à transborder leur cargaison sur des embarcations plus modestes. C'est également dans ce port qu'a lieu le chargement des galions de la *Flota de Indias* avant leur départ⁶⁷. L'accessibilité aisée de ce lieu est un atout en faveur des Vitréens puisque les livraisons de port à port depuis la Bretagne permettent de réduire les coûts de transport.

Au cours du XVI^e siècle, un petit nombre de Vitréens se sont installés à demeure à Sanlucar pour y négocier. Certains de ces négociants y restent durant de longues périodes et servent d'informateurs à leurs confrères ou de commissionnaires pour agir en leur nom⁶⁸. En effet, le marchand exportateur grossiste du XVI^e siècle, vitréen ou non, ne travaille pas isolément, mais intégré à un réseau, particulièrement bien tissé à Vitré, organisé autour des liens familiaux et formalisé par l'appartenance à la confrérie des marchands d'outre-mer. Dans un contexte peu favorable, cette solidarité professionnelle permet aux négociants calvinistes de la ville de mener des exportations vers l'Andalousie, en se servant notamment des Vitréens établis à Sanlucar comme commissionnaires. Leur activité d'exportation de toiles vers un grand centre de commerce assure aux Vitréens d'y écouler leurs marchandises : les débouchés y sont importants, autant par la composition du fret des *Flotas de Indias* que par la possibilité d'écouler d'éventuels stocks sur le marché intérieur espagnol.

Cette installation pérenne d'une colonie de commerce spécialisée dans les toiles permet à la fois de fidéliser une clientèle castillane mais également de mieux évaluer la demande en toiles grâce aux renseignements recueillis sur place. Ce dernier maillon du réseau vitréen, bien intégré aux réseaux négociants castillans locaux, est utile pour se renseigner sur les capacités financières de marchands qui subordonnent le remboursement de leurs achats de toiles à l'arrivée de fonds d'Amérique par la *Flota de Indias*. Les Vitréens mettent en effet sur pied une véritable culture du renseignement économique orienté vers leurs débouchés et les espaces qui en dépendent : en 1583, le négociant Lucas Le Royer fait sculpter le manteau de la cheminée de sa maison vitréenne (fig. 1). Dans le groupe de fruits figurant sous le buste du marchand tenant une bourse bien pleine à la main droite, des cabosses de cacao et des épis de maïs figurent aux côtés de grenades⁶⁹. Cet élément reflète la réussite de son négoce, fondé sur les échanges entre l'Ancien et le Nouveau Monde, soulignant

⁶⁷ MORET, Michèle, *Aspects de la société marchande de Séville...*, op. cit., p. 17 ; GIRARD, Albert, *Le commerce français à Séville et Cadix...*, op. cit., p. 538.

⁶⁸ Arch. Ille-et-Vilaine, 40 J 5, « Reçu de Julienne Lambaré pour 330 pistoles envoyées par Etienne Frain, 10 avril 1600 ».

⁶⁹ La cheminée de Lucas Le Royer (v. 1533-1614) est aujourd'hui conservée au musée du château de Vitré. On observe que le nom de ce marchand est souvent amputé de l'article « Le » dans la bibliographie mentionnant la cheminée, peut-être par rapprochement avec l'inscription portée sur le manteau de la cheminée au-dessous de son buste : « Lucas Royer ». Pourtant à l'instar des registres paroissiaux vitréens, les sources mentionnent de manière habituelle le nom complet de ce marchand d'outre-mer : « Lucas Le Royer » (Arch. Ille-et-Vilaine, série H dépôt, 1 E 14, « rôle d'assistance aux pauvres, 29 avril 1581 »).

aussi le vif intérêt des Vitréens pour le continent américain : dix ans plus tard, en 1593, Pierre Malherbe parvient à embarquer sur la *Flota de Indias* sous une fausse identité castillane, non sans avoir suivi pendant plusieurs années un cursus universitaire lui permettant d'obtenir les autorisations nécessaires à son voyage⁷⁰.



Figure 1 : manteau de la cheminée de Lucas Le Royer et Françoise Le Gouverneur, 1583, Musée du château de Vitré (cl. Musée de Bretagne)

La colonie de Sanlucar tient une place éminemment importante dans le processus de formation des jeunes marchands vitréens. Ceux-ci découvrent à Vitré le métier aux côtés de leurs parents qui les placent dans les écoles et le collège de la ville pour apprendre la lecture et l'écriture. Certains effectuent la totalité de leur apprentissage auprès de leur père ou de membres de la famille. D'autres sont accueillis à l'étranger chez des négociants vitréens expatriés, notamment à Sanlucar de Barrameda pour y apprendre les techniques de commerce vitréennes sur les marchés étrangers. Leur immersion en terre étrangère est favorable à l'apprentissage rapide du castillan,

⁷⁰ LE NAIL, Bernard, *Des Bretons au Mexique*, Rennes, Éd. les Portes du large, 2009, p. 26. Dans le cadre de la préparation de son roman historique sur Pierre Malherbe, *Les sept portes du Monde* (Paris, 2010), Roger Faligot nous a communiqué nombre d'informations historiques sur son environnement familial et son périple autour du monde.

précieux sésame pour conclure les transactions plus rapidement et sans intermédiaire. Étienne Frain, né en 1572, est envoyé en Andalousie avant 1592 par ses parents Pierre Frain et Julienne Lambaré afin de parfaire ainsi son éducation. Ils lui confient la responsabilité de vendre leurs marchandises expédiées régulièrement en Espagne et de gérer leurs affaires sur place, en échange d'un intéressement, le tout sous leur tutelle juridique. Il rentre en France en 1597, s'étant constitué un pécule pouvant être investi pour son propre bénéfice. Âgé de 25 ans, après avoir fait ses preuves en Espagne, il est reconnu majeur par ses parents⁷¹. La formation est efficace : ayant les capacités financières et techniques requises, il est en mesure de se lancer à son tour dans les affaires.

Pour ces marchands établis en Andalousie, il importe d'obtenir des garanties de la part des autorités espagnoles, sur leurs marchandises et leurs propres personnes. Le roi d'Espagne permet en 1578 aux Français d'avoir un consul à Séville, en 1575 ou 1581 à Cadix⁷², attestant ainsi de la présence française dans la région sévillane. Ce délégué des négociants peut parler en leur nom, les défendre auprès des autorités, tâcher de faire respecter les traités et arbitrer les conflits dans la communauté. Pour mener à bien son travail, il perçoit de la part des marchands des droits servant à sa rémunération⁷³. Pour son élection, les Français se réunissent pour choisir leur candidat. Celui-ci remet ensuite à l'« *asistente* », premier magistrat de la ville, sa candidature avec le plus grand nombre de signatures de ses soutiens. En cas d'avis favorable de l'« *asistente*, le nouveau consul se présente à la ville⁷⁴. Parfois, la simple députation du consul marchand auprès des autorités ne suffit plus, eu égard à des circonstances conflictuelles. Pour des raisons inconnues, les Vitréens subissent à plusieurs reprises entre 1579 et 1581 des confiscations de lots de toiles par les autorités espagnoles. Selon les volumes saisis et la qualité de la marchandise, les pertes s'échelonnent de quelques centaines de livres à plusieurs milliers. Ces saisies sont

⁷¹ Arch. Ille-et-Vilaine, 40 J 5, fonds Frain, « Acte d'émancipation d'Étienne Frain (Vitré, 28 juin 1597) » ; PETOT, Pierre, *Histoire du droit privé français. La Famille*, Paris, Loysel, 1992, p. 486 : 25 ans est alors l'âge d'accession à la majorité en Bretagne.

⁷² PRIOTTI, Jean-Philippe, *Bilbao et ses marchands au XVI^e siècle...*, *op. cit.*, p. 202. À partir de 1578 les Français disposent aussi d'un consul à Barcelone, ainsi qu'à Valence en 1593. Une communauté étrangère jugée suffisamment conséquente et bien intégrée dans la vie locale peut mener une autorité (royale, seigneuriale, citadine) à mettre en place un tel système de représentation consulaire. Selon les détails d'un guide de Sanlucar communiqué par Roger Faligot, en vertu des bonnes relations entre les ducs bretons et les Castellans, les Bretons disposaient au moins depuis le XV^e siècle d'un consul à Sanlucar ; PENNANGUER, Anne, « Les Bretons en Andalousie... », dans Jean MARTIN, Yvon PELLERIN, (dir.), *Du lin à la toile...*, *op. cit.*, p. 174.

⁷³ GIRARD, Albert, *Le commerce français à Séville et Cadix...*, *op. cit.*, p. 51 et p. 90 ; dans le cas du consul breton de Sanlucar (voir note précédente), des droits étaient perçus sur le passage des individus par la *Calle de Bretones*.

⁷⁴ MORET, Michèle, *Aspects de la société marchande de Séville...*, *op. cit.*, p. 54.

autant effectuées contre des marchands isolés⁷⁵, que contre des groupes de plusieurs négociants associés dans une même affaire⁷⁶, souvent de grande valeur⁷⁷. Nombreux sont les marchands étrangers qui essayent de ne pas payer les droits relatifs aux métaux arrivant d'Amérique en troquant directement leurs toiles contre des métaux précieux, avant qu'ils ne parviennent à la *Casa de Contratacion*. Les négociants étrangers ne redoutent pas les sévères punitions réservées aux fraudeurs, ce qui conduit les souverains espagnols à décréter occasionnellement des amnisties⁷⁸.

Les ambassadeurs eux-mêmes sont parfois sollicités par les négociants comme intercesseurs auprès des autorités dans le but de défendre leurs intérêts particuliers et collectifs. Les traités garantissent aux Français le droit de commercer librement dans toute la péninsule ibérique, privilège utilisé par les Vitréens. Durant le mois d'octobre 1572, l'ambassadeur français en Espagne, Jean de Vivonne sieur de Saint-Gouard, doit intervenir auprès des Espagnols en faveur de marchands français arrêtés à Saint-Sébastien dont un nommé René de Gennes, vitréen. Ceux-ci ont été arrêtés en possession d'une somme d'argent importante, dont la provenance semblait suspecte aux autorités⁷⁹.

L'association avec Saint-Malo et les retours du commerce d'Espagne

Ce « commerce d'Espagne » des Vitréens repose sur le transport par voie maritime de leurs toiles vers la péninsule ibérique. Leur ville située à l'est de la péninsule bretonne, au milieu des terres, doit s'associer avec les ports du duché pour mener à bien ses opérations commerciales. Depuis la fin du Moyen Âge, Saint-

⁷⁵ PENNANGUER, Anne, *Les Bretons en Andalousie...*, annexe (non paginée) (Archivo General de Simancas, S, CJH, leg. 203) : Michel Dubois perd 20 pièces d'olones d'une valeur de 44 480 maravédís, soit 450 livres tournois en monnaie française, puis 6.302 vares de « lienzo » (302 496 maravédís, près de 3070 livres) ; Jean Lambaré, 5 275 vares de « lienzo » (263 780 maravédís, soit 2 670 livres), puis 941,5 vares de cette même marchandise (49 478 maravédís, soit 500 livres) ; Mathurin Lefeuvre, 5 689 vares de « lienzo » (273 072 maravédís, soit 2 770 livres).

⁷⁶ PENNANGUER, Anne, *Les Bretons en Andalousie...*, *op. cit.*, annexe (non paginée) (Archivo General de Simancas, CJH, leg. 203) : Jean Lambaré, Guillaume de Gennes et un associé malouin (présents tous les trois à Sanlúcar), se voient saisir 6 083 vares de « lienzo » (316 316 maravédís, soit 3 210 livres) ; Guillaume de Gennes et le malouin Jean Léonart en perdent 3 915 vares (203 580 maravédís, soit 2 065 livres).

⁷⁷ PENNANGUER, Anne, *Les Bretons en Andalousie...*, *op. cit.*, annexe (non paginée) (Archivo General de Simancas, CJH, leg. 203) : le montant de certaines confiscations atteint des sommets. Les quinze propriétaires (dont Michel Godart, André Morel, Jean Le Moyne, Guillaume de Gennes) à qui sont saisies 20 000 vares de « lienzo » en mars 1579, perdent pour 8 930 livres tournois de marchandises (880 467 maravédís).

⁷⁸ GIRARD, Albert, *Le commerce français à Séville et Cadix...*, *op. cit.*, p. 23-24 : des amnisties sont proclamées en 1560, en 1593, en 1595.

⁷⁹ LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands nantais : les Ruiz...*, *op. cit.*, p. 386, note 119 : Archivo General de Simancas, Estado, K 1530, n 108, note de Saint-Gouard, 26 octobre 1572.

Malo est le principal partenaire pour l'exportation des toiles vers les Flandres. Le port de Saint-Malo est en effet à l'époque l'un des trois principaux ports de la province avec Nantes et Morlaix. Du point de vue géographique, le vaste complexe portuaire malouin est bien positionné sur la grande voie commerciale reliant les Pays-Bas à l'Espagne et la Méditerranée. Ce port, rattaché au domaine royal depuis 1493, abrite 9 000 à 10 000 âmes⁸⁰. Il compte de nombreux navires, dont quelques-uns de gros tonnage, et surtout une population de marins réputés pour leurs qualités, comme en témoigne la déposition d'un marchand vitréen aux Anglais en 1590⁸¹. Les armateurs de la ville élargissent les horizons de leurs liaisons maritimes au cours du XVI^e siècle, commerçant dans la Méditerranée à Civitavecchia (Italie) ou Carthagène (Espagne méditerranéenne)⁸². Alors que les Flandres entrent en rébellion au cours des années 1560, l'association des Vitréens avec les Malouins facilite le basculement de leurs affaires depuis cet espace en crise vers l'Andalousie : leurs navires sont affrétés par les Vitréens, pour envoyer les toiles en Espagne et en ramener les cargaisons de retour dont la vente permettra de maintenir et de développer ce négoce profitable aux deux parties.

Cette association ne se fait pas sans heurts, du fait notamment des péages et autres droits prélevés dans le port sur les marchandises. Déjà, en 1474, André Cholet, prévôt de la confrérie des marchands d'outre-mer fondée deux ans plus tôt à Vitré, se dresse au nom de ses collègues contre de nouvelles impositions qui frappent les chargements maritimes à destination des Flandres ou de l'Espagne et demande à en être exonéré. Quatre ans plus tard un procès contre « ceux de Saint-Malo et de Dinan » a lieu au sujet de la levée de la taxe : lors de l'année 1478, le prévôt André Royer mentionne sa dépense de transport et celle de Jehan Le Febvre « pour aller se consulter à Rennes pour la taxe que ceux de Saint-Malo et de Dinan veulent lever sur les marchands de Vitré⁸³ ». On ne sait laquelle des deux parties l'emporta dans l'affaire.

⁸⁰ JOUANA, Arlette (dir.), HAMON, Philippe, BILOGHI, Dominique, LE THIEC, Guy, *La France de la Renaissance : histoire et dictionnaire*, Paris, 2001, R. Laffont, p. 111 ; CROIX, Alain, *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles ; la vie, la mort, la foi*, 2 vol., Paris, Maloine, 1981, t. 1, p. 146.

⁸¹ BRUCE WERNHAM, Richard (ed.), *List and Analysis of State Papers. Foreign Series Elizabeth I, preserved in the Public Record Office*, vol. 1 (August 1589 – June 1590), London, 1964, p. 279, témoignage d'un marchand vitréen du 8 avril 1590 : « *Saint Malo was the chiefest place for navigation and navigators in France or Brittany and was said to have 120 sail and many mariners, the stoutest men in France* » (trad. : « Saint-Malo était la principale place pour la navigation et les navigateurs en France ou en Bretagne ; on disait qu'il y avait 120 voiles [comprendre « voiliers, navires »] et beaucoup de marins, les plus robustes de France »).

⁸² RUIZ IBANEZ, José Javier, MONTOJO MONTOJO, Vicente, *Entre el lucro y la defensa ; las relaciones entre la monarquía y la sociedad mercantil cartagenera (comerciantes y corsarios en el siglo XVII)*, Real Academia Alfonso X El Sabio, Murcia, 1998, 239 p.

⁸³ FRAIN de LA GAULAYRIE, « Les Vitréens et le commerce... », art. cit., p. 17.

Un siècle plus tard, un conflit similaire éclate à nouveau entre les deux parties. En 1573, les Malouins demandent au roi la mise en place d'un octroi afin de constituer un fonds pour réparer le port et la chaussée du Sillon, mis à mal par les puissantes marées et tempêtes. Un octroi leur est accordé dans ce but par Charles IX, le 1^{er} octobre 1573 pour six ans⁸⁴. Après la confirmation donnée par Henri III le 16 juillet 1575, le parlement de Bretagne communique la décision par cri public à Dinan pour déceler d'éventuelles oppositions qui ne manquent d'ailleurs pas de se faire entendre à partir de ce moment : les habitants du lieu bientôt rejoints par les Vitréens, veulent dénoncer la mesure, et entament une procédure pour invalider sa mise en œuvre. Le succès du commerce exportateur vitréen dont une bonne partie transite par le port de Saint-Malo leur fait croire qu'ils sont particulièrement visés par ces nouvelles mesures. Or, durant le traitement juridique du litige qui traîne en longueur, l'octroi est suspendu et aucune transformation du port n'est engagée. Le nouveau gouverneur de Bretagne, Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur, fait alors réaliser une constatation des dommages et la communique au roi : le 27 novembre 1583, les Malouins obtiennent de celui-ci la cessation des oppositions vitréennes et la confirmation définitive de l'octroi (3 sols par fardeau de toiles⁸⁵), au nom de l'intérêt public dont profitent aussi les Vitréens, par leur utilisation des infrastructures du lieu⁸⁶. Les Malouins, pour convaincre le roi de leur donner raison, retournent justement le succès notable du négoce des Vitréens contre ces derniers : ils mettent en avant cet exceptionnel essor commercial de leurs détracteurs pour garantir le parfait paiement de l'octroi pendant les six années à venir, sans toutefois les gêner outre mesure.

La voie maritime est la mieux adaptée pour transporter les marchandises vers les lieux de distribution andalous, en termes d'économies sur les volumes déplacés, et elle bénéficie d'une sécurité relative alors que le royaume français est en proie aux guerres civiles et religieuses depuis 1562. Toutefois les navires malouins devant obligatoirement traverser la Manche et le golfe de Gascogne, le risque d'une mauvaise rencontre en mer avec les Anglais ou les Rochelais est bien présent, ainsi qu'avec les Barbaresques au large de l'Espagne. Le port de la Rochelle est une place forte calviniste, en conflit ouvert avec la royauté depuis 1568. À partir de cette période, et soutenus par les Anglais, les Rochelais utilisent leurs navires légers et bien armés afin de pourchasser les navires espagnols commerçant avec les Flandres.

⁸⁴ Arch. mun. Saint-Malo, CC 1 - 53, Saint-Malo, « cessation de l'empêchement suscité par les habitants de Vitré (1583) ».

⁸⁵ *Ibid.*, CC 1 - 53, Saint-Malo, « cessation de l'empêchement suscité par les habitants de Vitré (1583) » : Les cuirs et vins sont également taxés.

⁸⁶ *Ibid.*, CC 1 - 53, « les gens tenant notre court de parlement de Bretagne auroient mandé au seneschal de Dynan les faire publier a cry public pour veoir s'il y auroit quelques opposans sur quoy les habitans dudit Dinan s'y seroient opposez comme aussi auroient fait les habitans de Vitrey, encores qu'ilz n'y puissent pretendre interestz d'aultz que les deniers sont destineez a faire les reparations publiques et dont ilz tirent proffict ».

Suite à la Saint-Barthélemy (24 août 1572), ces navires rochelais interceptent également les navires marchands catholiques isolés pour les mettre à rançon ou vendre leurs prises en Angleterre⁸⁷. Dès 1573, des marchands se rendant en Espagne sont dépouillés de leurs toiles au large du Portugal : le gouverneur de Nantes en attribue la responsabilité aux Rochelais entravant la liberté commerciale. En 1574, les États de Bretagne s'en font l'écho, signalant un ralentissement du commerce de la province du fait de ces déprédations. Les rencontres en mer tenant de l'aléatoire selon les conditions de navigation, les Malouins comptent d'abord, en matière de sécurité maritime, sur les qualités défensives individuelles de leurs navires qu'ils font souvent voyager par paires pour qu'ils s'assurent une protection mutuelle⁸⁸. D'autre part, ils trouvent parfois le moyen d'associer leurs intérêts à ceux de la Couronne : pendant la cinquième guerre de religion (1574-1576), au début de l'année 1575, des navires transportant de l'argent pour les Vitréens se font attaquer au retour d'Espagne⁸⁹. Réunis en assemblée générale le 1^{er} mars 1575, les Malouins décident d'opérer une sortie et font armer cinq navires, rassemblant 1 200 hommes au total⁹⁰ : ils deviennent ainsi des « marchands-guerriers », décrits par Jean-Philippe Priotti. Le 22 juin 1575, le roi ordonne l'armement de six vaisseaux bretons et six vaisseaux normands pour donner la chasse aux ennemis : en Bretagne, l'effort est fourni par les Malouins qui mettent à disposition les cinq navires déjà équipés⁹¹.

L'enjeu est de taille et les dangers pour de telles cargaisons sont omniprésents : en mai 1591, le *Croissant* et le *Dauphin* de retour de Sanlucar de Barrameda sont attendus impatiemment à Saint-Malo, chargés d'une cargaison dont la valeur est estimée par Nicolas Frotet de La Landelle entre 300 000 et 500 000 écus⁹². Le contexte

⁸⁷ VÁSQUEZ DE PRADA, Valentin, *Lettres marchandes d'Anvers...*, *op. cit.*, t. I, p. 57-58.

⁸⁸ JOUON DES LONGRAIS, Frédéric, *Saint Malo au temps de la Ligue, mémoires inédits de Nicolas Frotet de La Landelle*, Rennes, 1886, p. 358.

⁸⁹ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 78 et p. 157, note 507, Archivo Historico Provincial de Valladolid, C27-230, lettre de Julien Ruiz à Simon Ruiz, 24 avril 1575 : « Afortunadamente, los de Vitré han sido castigados por los de la Rochela, que les han tomado algunos naos con mucho dinero. Los de Vitré se han hechado a la mar con 12 naos para vengarse. Se dice que han hecho algunas presas de las que los ladrones habian tomado » (trad. : « Heureusement, ceux de Vitré ont été punis par ceux de La Rochelle, qui leur ont pris quelques navires contenant beaucoup d'argent. Les Vitréens se sont jetés en mer avec 12 navires pour se venger. Le bruit court qu'ils ont récupéré quelques prises que les voleurs s'étaient approprié ») ; LAPEYRE, Henri, *Une famille de marchands nantais : les Ruiz...*, *op. cit.*, p. 418, note 126.

⁹⁰ LA RONCIÈRE, Charles, *Histoire de la marine française ; en quête d'un empire colonial*, Paris, Plon, 1910, t. IV, p. 156-158.

⁹¹ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 157 ; LA RONCIÈRE, Charles, *Histoire de la marine française...*, *op. cit.*, t. IV, p. 158.

⁹² BRUCE WERNHAM, Richard (ed.), *List and Analysis of State Papers...*, *op. cit.*, vol. I, p. 279 : en cette période de conflit, selon le témoignage d'un marchand vitréen du 8 avril 1590, les retours d'argent sont conséquents à Saint-Malo : « They [Saint-Malo] had 5 or 6 great ships abroad, some in Spain and some in the Straits and they continually brought money out of Spain » (trad. : « Ils avaient 5 ou 6 grands navires à l'étranger, quelques-uns en Espagne et d'autres dans les Détroits [Gibraltar], et ils ramenaient sans cesse de l'argent d'Espagne »).

international est alors marqué par l'affrontement entre l'Angleterre et l'Espagne, tandis que la guerre de la Ligue fait rage en France. Ces navires encourent le danger d'un arraisonnement par la flotte anglaise croisant au large de Bréhat, et doivent se réfugier un temps à Blavet où le corps expéditionnaire espagnol en Bretagne a construit un fort. Or, le *Croissant* et le *Dauphin* y risquent la confiscation puisque les modalités de sortie des métaux précieux d'Espagne ne sont clairement pas conformes avec les lois espagnoles. Bien que les Espagnols connaissent la teneur de ces cargaisons, la confiscation tant redoutée ne se produit pas : « en quoy les nostres se monstrèrent trop confiants et les autres trop gens de bien pour gens de guerre. Cette faute est plus à remarquer qu'à imiter⁹³ ».

Les Vitréens disposent de deux moyens principaux pour rapatrier le produit financier de leurs ventes de toiles vers la Bretagne. Il s'agit tout d'abord de la voie maritime directe le long de la façade atlantique vers les ports bretons, et au premier chef Saint-Malo. La seconde possibilité est celle du change commercial, opéré par voie terrestre vers Lyon. Dans le premier cas, l'opération consiste en un simple embarquement des fonds à Sanlucar, sur des navires malouins qui voyagent en convoi pour leur sécurité. Ces navires n'emportent pas uniquement des fonds, mais également des cargaisons de produits espagnols recherchés en France (huile, vin, draps) dont la vente permet de dégager un bénéfice complémentaire. En outre, certains marchands vitréens acquièrent pour leurs retours vers la Bretagne des produits élaborés à partir de métaux précieux, tel Jean Guillaudeu qui rapatrie en France en 1593 « un baril de fil d'or et d'argent vallant six mil reaux⁹⁴ ».

Une fois le stock de métal précieux parvenu à bon port, les Vitréens peuvent changer la monnaie espagnole et vendre leurs lingots à l'hôtel des monnaies de Rennes où ils seront fondus en monnaies frappées au nom du roi de France. En effet, pour pallier la pénurie d'espèces en France, les monnaies étrangères sont surcotées à partir de 1560⁹⁵, leur donnant un avantage sur les monnaies du royaume⁹⁶. L'effet recherché est similaire à celui du commerce transatlantique : encourager les flux de métaux vers la région où ils sont valorisés.

L'activité de l'hôtel des monnaies de Rennes est irrégulière pendant la seconde moitié du XVI^e siècle, et il connaît même deux périodes de fermeture, entre 1558

⁹³ JOUON DES LONGRAIS, Frédéric, *Saint Malo au temps de la Ligue...*, *op. cit.*, p. 359.

⁹⁴ Arch. mun. Saint-Malo, CC 19, Saint-Malo, « nouvelles impositions (1592-1593) », fol. 273v. Cette somme vaut approximativement 1 900 livres tournois.

⁹⁵ JOUANNA, Arlette (dir.), HAMON, Philippe, BILOGHI, Dominique, LE THIEC, Guy, *La France de la Renaissance...*, *op. cit.*, p. 960.

⁹⁶ PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 157, note 509, Archivo Historico Provincial de Valladolid, C14-256, André Ruiz (I) à Simon Ruiz, 5 décembre 1571 : « *Y aunque pierdan en la entrada 12 o 15 %, ganen* » (trad. : « Et bien qu'ils [les vendeurs] perdent à l'entrée 12 ou 15 %, ils font des bénéfices »).

et 1562 et en 1571-1572. Pourtant son activité connaît un essor sans précédent entre 1575 et 1587 (à l'exception de l'exercice de 1585), en relation avec le négoce ultramarin de la Bretagne, particulièrement alimenté par le port de Saint-Malo, ce qui fait de l'hôtel des monnaies de Rennes le plus actif de France, loin devant Nantes⁹⁷ : le maximum de frappes au XVI^e siècle est atteint dans la période 1581-1590. Le déferlement de l'argent espagnol dans la province est tel⁹⁸ qu'il mène à la faillite les exploitations bretonnes extrayant de l'argent en quantités nettement insuffisantes, notamment dans les mines d'Huelgoat et de Poullaouen, en exploitation croissante aux XV^e et XVI^e siècles⁹⁹. Selon Franck Spooner, de 1551 à 1610, les ateliers monétaires nantais et rennais ont joué un rôle déterminant dans l'économie monétaire française en y frappant 35 % de l'argent français soit 25 millions de livres sur un total de 70 millions¹⁰⁰. Dépassant le cadre du commerce vitréen, ces éléments permettent de mieux saisir le poids économique de la province au sein du royaume dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

La seconde voie de rapatriement des capitaux vitréens en Bretagne passe par la capitale des Gaules. La position avantageuse des Vitréens sur le marché des toiles bretonnes conduit les négociants de villes éloignées à traiter avec eux plutôt que de tenter de leur faire concurrence. Des Lyonnais font réaliser pour eux des opérations d'achats et, établis dans une place de change importante, offrent pour contrepartie aux Vitréens de rapatrier leurs capitaux par voie terrestre au moyen de lettres de change. Ces opérations de remise sur Lyon sont effectuées régulièrement après 1580, quelques semaines avant le début de la période des paiements des quatre foires annuelles¹⁰¹. Éloignés de Lyon, les négociants vitréens font appel à des Rouennais qui sont également en affaires avec les Lyonnais et à qui ils donnent procuration devant notaire¹⁰². Le Rouennais Jacques Blondel qui commerce de manière habituelle avec l'Andalousie fait ainsi rapatrier des fonds, payés chez les Capponi, les Pelissari-Vertema

⁹⁷ SPOONER, Franck C., *L'économie mondiale et les frappes monétaires...*, *op. cit.*, p. 233-234 et 172, requête du maître de l'hôtel de Rennes du 29 juillet 1581 : « il est arrivé des navires d'Espagne qui ont apporté grand nombre de réaulx... » (Arch. nat. France, Z¹B 378) ; PRIOTTI, Jean-Philippe, *Dynamiques d'une mondialisation...*, *op. cit.*, p. 157.

⁹⁸ SPOONER, Franck C., *L'économie mondiale et les frappes monétaires...*, *op. cit.*, p. 172 et 163 : il situe les premiers effets (à l'échelle du royaume) de ce mouvement d'abondance entre 1567 et 1575. Cette période est suivie de grandes réformes monétaires en 1577, 1578 et 1579 visant à limiter les conséquences d'une inflation de l'argent.

⁹⁹ DELUMEAU, Jean (dir.), *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, Privat, 1984 (1^{re} édition : 1969), p. 263.

¹⁰⁰ SPOONER, Franck C., *L'économie mondiale et les frappes monétaires...*, *op. cit.*, p. 264.

¹⁰¹ BOTTIN, Jacques, « Les foires de Lyon et les Italiens autour de 1600 : déclin ou reconfiguration ? », dans Paola LANARO (dir.), *La pratica dello scambio ; Sistemi di fiere, mercanti e città in Europa (1400-1700)*, Venise, Marsilio, 2003, p. 211 à 213.

¹⁰² BOTTIN, Jacques, « Les foires de Lyon et les Italiens... », dans Paola LANARO (dir.), *La pratica dello scambio...*, *op. cit.*, p. 216 : une formalité indispensable pour qu'un bénéficiaire secondaire puisse recevoir le paiement.

ou bien chez Barthélemy Cenami. Une part seulement des Vitréens fait un usage régulier de ce circuit lyonnais ; parmi eux Pierre Besnardays, ainsi que des membres de la famille Benard et/ou Ronceray¹⁰³. On peut ici supposer que ce type de retour par voie de change répond surtout au désir des marchands vitréens de sécuriser le rapatriement de leur argent en France. Malgré la facilité évidente d'un retour par voie maritime directe, les négociants ne sont jamais à l'abri d'une confiscation de leurs fonds par les autorités espagnoles ou d'aléas en mer (humains ou naturels). Ce type de circuit de l'argent n'est envisageable que dans une vision globale des réseaux entretenue par ces négociants et incluant au moins un intermédiaire entre Vitréens et Lyonnais, que sont les Rouennais. Il existe donc des liens d'interdépendance financière entre de grands centres de la finance tel Lyon et des centres secondaires du commerce international à l'exemple de Vitré. Néanmoins, le système bien rodé est mis en difficulté lors de la guerre de la Ligue, puisque Jacques Bottin souligne que Rouen et Lyon, les principales villes impliquées dans ce type de crédit commercial, sont durement touchées par le conflit¹⁰⁴.

1588-1589 : la fin d'un « âge d'or » vitréen ?

Une conjoncture défavorable

Apprécier cette période d'essor considérable du négoce d'exportation vitréen comme un « âge d'or » ne peut se faire qu'*a posteriori*. La transition s'avère brutale à la fin des années 1580 : ce commerce subit deux coups d'arrêt très brutaux, dus au rattrapage du négoce par le contexte international puis national et/ou local.

La conjoncture internationale de la seconde moitié du XVI^e siècle est marquée par le conflit latent entre l'Espagne de Philippe II et l'Angleterre d'Elizabeth I^{re}, particulièrement depuis la rupture d'alliance survenue entre les deux royaumes en 1568 quand l'Angleterre choisit de s'engager ouvertement aux côtés des révoltés des Pays-Bas Espagnols. Le Roi catholique Philippe II met en oeuvre un projet d'invasion de l'Angleterre, en faisant appareiller de Lisbonne le 28 mai 1588 une flotte considérable, équipée dans ce but : l'*Invincible Armada*, dont le commandement est confié au duc de Medina Sidonia. Toutefois, l'expédition échoue : ne pouvant éliminer la flotte de son adversaire, l'Espagne ne peut empêcher l'Angleterre de se renforcer, sans que cette dernière parvienne toutefois à exploiter pleinement l'échec espagnol. La sécurité des routes maritimes est fortement compromise en cette année 1588 : les flottes corsaires n'étant plus tenues à distance par les Espagnols,

¹⁰³ *Id. ibid.*, p. 213, note 51.

¹⁰⁴ *Id. ibid.*, p. 213.

le commerce vers l'Andalousie est fortement perturbé. En France, cette année 1588 se conclut par l'assassinat du duc de Guise et du cardinal de Guise, son frère. Ces coups de majesté d'Henri III précipitent la France dans une nouvelle étape de la crise politico-religieuse.

Au début de l'année 1589, la Bretagne, épargnée par les sept guerres de Religion précédentes, est plongée dans une nouvelle phase de ce huitième conflit : la majeure partie de la province passe aux mains du camp ligueur dirigé par le gouverneur de Bretagne et duc de Mercœur Philippe Emmanuel de Lorraine, tandis qu'une poignée de villes demeure loyales à Henri III puis à son successeur Henri IV. Vitré, située à l'entrée orientale de la province, en est l'un des accès principaux. Le 21 mars 1589, tandis que des ligueurs tentent de persuader les habitants de livrer la ville au duc de Mercœur, la garnison du château investit la ville et en chasse les ligueurs¹⁰⁵. Ceux-ci se barricadent dans les faubourgs avant de faire appel au duc de Mercœur. L'avant-garde de ses troupes paraît devant la ville entre cette date et le 23 mars, tandis que la ville s'organise pour soutenir un long siège et patienter jusqu'à l'arrivée d'un secours militaire. Le 14 août, le duc fait lever le siège lorsque se répand la nouvelle de l'arrivée imminente de l'armée du prince de Dombes (il arrive le 23 août)¹⁰⁶. Pour ces deux années 1588 et 1589 réunies, les exportations de la confrérie ne sont que de 718 500 aunes (à comparer aux 1 345 400 aunes exportées en 1586)¹⁰⁷. Le coup est d'autant plus rude en 1589 que le soulèvement des paroisses ligueuses autour de Vitré et les opérations militaires empêchent la tenue ordinaire des foires et marchés, même après la levée du siège¹⁰⁸.

Les négociants toiliers vitréens dont un quart adhèrent à la foi calviniste se répartissent inégalement dans les deux camps. Les marchands ligueurs expulsés de la ville participent à l'organisation du siège tandis que leurs collègues royaux (catholiques modérés et huguenots) tiennent la ville pour le roi¹⁰⁹. Tous doivent, d'une part, répondre aux sollicitations de leur parti notamment en finançant l'effort de guerre par des prêts ou bien en assurant la vente de matériels de guerre et munitions, tandis que, d'autre part, ils doivent adapter leur commerce toilier en fonction des circonstances. Nombre de négociants sont amenés à s'éloigner de leur cité, tant royalistes que ligueurs, pour des motifs autant personnels que professionnels touchant à la sécurité des personnes, des biens, des marchandises et des capitaux.

¹⁰⁵ HAMON, Philippe, « "Vitray, qui s'en alloit perdu..." (Brantôme). Le siège de Vitré et les engagements militaires en Haute-Bretagne au début des guerres de la Ligue (mars-août 1589) », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. 87, 2009, p. 111-151.

¹⁰⁶ LA BORDERIE, Arthur de, *Le calvinisme à Vitré...*, *op. cit.*, p. 28.

¹⁰⁷ *Id. ibid.*, p. 62-63.

¹⁰⁸ CROIX, Alain, *La Bretagne aux XVI^e et XVII^e siècles...*, *op. cit.*, t. 1, p. 275, note 95.

¹⁰⁹ LA BORDERIE, Arthur de, *Le calvinisme à Vitré...*, *op. cit.*, p. 20-21.

La séparation entre ces différentes dimensions est souvent très floue. Quelques marchands rejoignent des places plus sûres, parfois avec leurs familles, comme Jean Le Moyné Guérinière qui fuit la province pour se rendre à Guernesey, lieu d'exil bien connu des Vitréens et particulièrement des calvinistes¹¹⁰.

Le commerce toilier vitréen durant la Ligue

Toutefois l'essentiel des exils, volontaires ou non, concerne au premier chef les ligueurs qui ne peuvent plus négocier depuis Vitré dont ils ont été chassés lors du siège. Une partie d'entre eux est visée nommément par l'ordonnance prise en 1590 à l'initiative du sénéchal de Rennes, contre les ligueurs et leurs biens¹¹¹. De plus, la ville reste tenue jusqu'en 1598 par une garnison du camp royal. Les partisans de la Ligue doivent donc procéder au déplacement de leur négoce et s'installer avec leurs familles dans d'autres villes. Le choix qui semble le plus courant est celui de Saint-Malo ou de son arrière-pays¹¹². Ils y entretiennent des contacts avec certains membres de la bourgeoisie malouine avec qui ils concluent des affaires depuis des décennies. La situation se complique bientôt dans la cité portuaire lorsque celle-ci s'érige en municipalité autonome vis-à-vis des deux partis (1590-1594)¹¹³. Saint-

¹¹⁰ FRAIN de LA GAULAYRIE, Édouard, *Une terre, ses possesseurs catholiques et protestants de 1200 à 1600*, Rennes, J. Plihon, 1879, p. 72 : ce marchand y décède à la fin du XVI^e siècle.

¹¹¹ MORICE, Pierre-Hyacinthe, dom, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1746, t. III, col. 1507-1508, décret et ordonnance du sénéchal de Rennes contre les Ligueurs.

¹¹² On constate également la présence de plusieurs marchands vitréens à l'étranger, de façon ponctuelle ou bien prolongée : à titre d'exemple, André Morel effectue un séjour de onze mois en Andalousie entre avril 1592 et mars 1593 (Arch. mun. Saint-Malo, CC 19, Saint-Malo, « nouvelles impositions (1592-1593) »), tandis que François Le Fort réside à Londres entre 1589 et 1598 (LA RONCIÈRE, Charles, *Histoire de la marine française...*, op. cit., t. IV, p. 264-265, note 2).

¹¹³ BRUCE WERNHAM, Richard (ed.), *List and Analysis of State Papers...*, op. cit., p. 279, témoignage d'un marchand vitréen du 8 avril 1590 : « *On April 8, a French merchant of Vitré told Roger How that he had been at Saint Malo when, before news of Ivry arrived, some of the chief townsmen slew the captain of the castle and declared themselves for the League. They seized the goods of Frenchmen known not to be of the League and put some of them, including this man, over to Jersey* » (trad. : « Le 8 avril, un marchand français de Vitré dit à Roger How qu'il était à Saint-Malo quand, avant l'arrivée des nouvelles d'Ivry [la bataille d'Ivry eut lieu le 14 mars 1590], quelques chefs des bourgeois assassinèrent le capitaine du château et se déclarèrent en faveur de la Ligue. Ils saisirent les biens de Français connus pour ne pas appartenir à la Ligue et les expulsèrent, dont cet homme, vers Jersey »). Les décisions prises en faveur de la Ligue permettent à la cité portuaire de tenir le duc de Mercœur à distance, et de conserver des avantages particuliers tenant au commerce avec l'Espagne qui soutient la Ligue ; DESCIMON, Robert, RUIZ IBANEZ, José Javier, *Les ligueurs de l'exil, le refuge catholique français après 1594*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, p. 112 : en 1596, le consul de la nation française qui officie à Carthagène est nommé sous l'autorité des « marchands et maîtres des bateaux et consuls de la ville de Marseille et des villes de Bretagne (Saint-Malo) », proches des Espagnols.

Malo cherche avant tout à protéger son commerce fructueux avec l'Espagne¹¹⁴ et se méfie des entreprises des ligueurs dont elle ne partage pas les objectifs. Régulièrement, le conseil qui dirige la ville fait expulser des habitants sur de simples suspicions de trahison ou d'organisations de complots en faveur de la Ligue. Certains marchands vitréens, comme André Morel des Bretonnières, Jacques du Verger, Guillaume de Gennes et Le Faucheur (probablement Jacques, sieur de Colerie) en font ainsi les frais le 25 janvier 1591¹¹⁵.

Néanmoins, même expulsés de Saint-Malo, ces marchands peuvent y mener des affaires, à condition d'y payer les droits forains. Grâce aux registres de taxation portuaire malouins disponibles pour les années 1592-1593, on observe une augmentation des exportations vitréennes (71 400 aunes sur les deux années¹¹⁶ contre 11 400 pour l'année précédente¹¹⁷). Le volume des affaires reste très modeste par rapport aux exercices d'avant-guerre, mais ce chiffre obtenu pour Saint-Malo n'offre qu'une vue partielle du commerce vitréen : la dispersion de la communauté négociante a des conséquences similaires sur son commerce. Ainsi, on ignore l'importance des exportations réalisées hors du port de Saint-Malo à cette période : plusieurs marchands s'installent dans des lieux géographiquement assez proches et pouvant permettre de réaliser ce type d'exportations : Pierre Frain sieur de La Poultière s'installe dans le port de Cancale en juillet 1590, tandis que Floridas Le Moyne Bréardière afferme à partir de 1596 le revenu de la baronnie de Saint-Pair¹¹⁸, proche du port de Granville, où il affrète vers l'Espagne¹¹⁹. Après une période particulièrement rude pour leur négoce toilier entre 1589 et 1591, les Vitréens maintiennent une activité exportatrice à partir de Saint-Malo et probablement d'autres ports. Le caractère diffus de cette activité d'exportation souligne la dispersion de la communauté négociante vitréenne : peu nombreux sont les marchands qui versent encore leur participation annuelle à la confrérie¹²⁰.

¹¹⁴ BRUCE WERNHAM, Richard (ed.), *List and Analysis of State Papers*, *op. cit.*, p. 279, témoignage d'un marchand vitréen du 8 avril 1590 (voir note 92).

¹¹⁵ JOUON DES LONGRAIS, Frédéric, *Saint Malo au temps de la Ligue...*, *op. cit.*, p. 321-322.

¹¹⁶ Arch. mun. Saint-Malo, CC 18 - 19, Saint-Malo, « nouvelles impositions (1592-1593) ». Parmi les types de toiles les plus exportés par les Vitréens, on relève la présence de « pontivis » (17 400 aunes), de « navalles » (12 000 aunes), de toiles de Dinan (6 600 aunes).

¹¹⁷ LA BORDERIE, Arthur de, *Le calvinisme à Vitré...*, *op. cit.*, p. 62-63.

¹¹⁸ *Entrée à Rouen du Roi Henri IV en 1596*, notes de Charles de Robillard de Beaurepaire, Rouen, 1887, p. xvi (élément tiré d'un dictionnaire prosopographique communiqué par Hervé Le Goff). Le bail est conclu pour une durée de quatre ans, en échange d'annualités de 2 530 écus.

¹¹⁹ FRAIN de LA GAULAYRIE, *Tableaux généalogiques...*, *op. cit.*, t. 1, p. 222-223.

¹²⁰ LA BORDERIE, Arthur de, « Le calvinisme à Vitré... », *op. cit.*, p. 64, délibération de la confrérie des marchands d'outre-mer datée du 17 août 1597 : « Les confrères de la dite confrarie [...] voyant la dite frarie pauvre ; que icelle frarie par notz predecesseurs avoit esté entretinze sur les fardeaux qui sortoint de ceste ville pour envoyer es pais estranges qui montoynt grand nombre d'argent, et [que] à present, à cause des guerres et l'injure du temps qui a passé et est encore pour le present, la plus grande partie des

La fin de la guerre de la Ligue symbolisée par le *Te Deum* de la paix chanté à Vitré le 30 mars 1598¹²¹ ne résout pas les problèmes immédiats de la communauté vitréenne, résultant de la crise économique provoquée par ce conflit. L'appauvrissement de certaines populations modestes, prises en charge en 1597 par les habitants plus riches, en est un signe¹²². Il revient aux marchands de contribuer à bâtir la concorde civile sur la prospérité ou à défaut, la stabilité économique. Au niveau local, ce retour à la paix se traduit par un compromis avec l'implication croissante des anciens ligueurs dans la gestion municipale afin de ne pas exclure politiquement une part trop importante de la population, qui a subi dans son ensemble les conséquences parfois très dures du conflit. Ainsi, les négociants vitréens veulent saisir leur chance après la paix de Vervins, pour tenter de reprendre le cours normal de leurs affaires, et remédier aux problèmes économiques de leur confrérie.

On comprend d'autant mieux l'inquiétude des Vitréens lorsqu'en 1599, ils doivent signaler au roi Henri IV la confiscation de leurs toiles envoyées en Espagne après la paix. Ces saisies, qui menacent de ruiner leurs affaires, sont évaluées à 400 000 écus¹²³. Dans ce contexte, les Vitréens rappellent au roi leurs bons et loyaux services pendant la guerre, afin de le pousser à intervenir en leur faveur auprès des Espagnols. Pour le roi, l'importance de cette saisie va au-delà des simples conséquences financières qui pourraient en découler puisqu'elle a des retombées politiques : le nouveau développement du commerce avec l'Espagne doit instituer un environnement favorable à la réconciliation entre anciens ligueurs et royaux. Mais ces saisies restent monnaie courante en Espagne : en 1601, Henri IV rappelle à l'*Adelantado mayor* (principal représentant de la Couronne espagnole en Andalousie, assumant les plus hautes fonctions exécutives et judiciaires) que les accords de paix avec la France doivent être rigoureusement observés, que les Français doivent être bien accueillis et qu'il faut entretenir des relations courtoises avec les marchands, sauf s'ils sont découverts en flagrant délit : « *la buena acogida y buen tratamiento que se ha de hazer en esos puertos a sus navios que nos se les hallare el delicto en las manos*¹²⁴ ».

marchans confreres ont esté refugiez ailleurs qu'en ceste ville, que a esté cause que la dite confrarie est demeurée pauvre sans recueillir que bien peu d'argent [...] ; pour ces causes lesdits confrères ont consenty, etc. »

¹²¹ PARIS JALLOBERT, Paul, *Journal historique de Vitré...*, *op. cit.*, p. 59.

¹²² *Id. ibid.*, p. 49-58.

¹²³ Arch. Ille-et-Vilaine, 1 F 901, « lettres patentes octroyées le 6 mars 1599 à la ville de Vitré par Henri IV ».

¹²⁴ MORET, Michèle, *Aspects de la société marchande de Séville...*, *op. cit.*, p. 35, note 117 : Archivo General de Simancas, Secretaria de Estado 187, *Su Majestad à l'Adelantado*, 28 février 1601 (trad. : « le bon accueil et le bon traitement que l'on doit réserver dans ces ports à leurs navires que l'on ne trouverait pas en flagrant délit »).

Conclusion

Après une phase de redémarrage entre 1597 et 1600 où les exportations annuelles de toiles se limitent à 204 150 aunes, le commerce des Vitréens avec l'Espagne se stabilise autour de 500 000 aunes exportées annuellement au début du XVII^e siècle¹²⁵. Ils n'exportent certes plus autant qu'au cours des années 1580, époque où leurs parts de marché ne cessaient de croître. Pour autant, on assiste alors à une véritable stabilisation des exportations dans la durée, ce qui permet de montrer une réelle reprise de l'activité par rapport aux années de guerre. Le retour à la paix entre la France et l'Espagne a indubitablement joué un rôle déterminant dans le processus, mais il importe de ne pas occulter l'importance du contexte local, dans la mesure où la normalisation des relations entre royaux et ligueurs a permis aux négociants d'envisager à nouveau des opérations économiques d'envergure. Dans cette perspective, au début du XVII^e siècle, les Vitréens engagent leurs ressources financières dans nombre d'expéditions maritimes en partenariat avec les Malouins, dans le but de trouver et de développer de nouvelles voies de commerce : en 1601-1603 vers les Moluques¹²⁶, en 1604-1605 vers l'Acadie¹²⁷, en 1604 vers le Levant¹²⁸ et les Canaries¹²⁹. Après 1598, la recherche par les Vitréens d'un nouvel essor de leurs affaires grâce à de nouveaux débouchés les conduit à se rapprocher des armateurs malouins dans le cadre d'organisation d'expéditions maritimes conjointes. Pierre Ribretière de La Hamelinaye est de ces Vitréens qui s'établissent durablement à Saint-Malo au moment de la Ligue et qui s'intègrent peu à peu au milieu marchand malouin¹³⁰. Le 19 février 1604, avec d'autres négociants de Saint-Malo, il signe un contrat d'association leur permettant d'entrer pour un tiers au capital de la compagnie de commerce de Pierre Dugua de Mons, dont l'activité est dirigée vers l'Acadie¹³¹.

¹²⁵ CHOLEAU, Jean, *Métiers, « confréries » et corporations de Vitré avant la Révolution*, 3 vol., Vitré, Unvaniez Arvor, 1950-1954, p. 282.

¹²⁶ LA RONCIÈRE, Charles, *Histoire de la marine française...*, *op. cit.*, t. IV, p. 261-266 : la société formée le 13 novembre 1600 par les Malouins, Vitréens et Lavallois a un capital de 80 000 écus.

¹²⁷ THIERRY, Éric, *La France d'Henri IV en Amérique du Nord ; De la création de l'Acadie à la fondation de Québec*, H. Champion, Paris, 2008, p. 136.

¹²⁸ VALOIS, Noël, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État (règne de Henri IV)*, Paris, 1886, t. II, notice 8330, 10 juillet 1604.

¹²⁹ *Id.*, *ibid.*, t. II, notice 8334, 10 juillet 1604.

¹³⁰ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 2920, « Compte rendu par le trésorier des États, avec les recettes et dépenses des deniers provenant de la taxe imposée sur les habitants de Bretagne à titre de prêt, pour fournir au roi les 200 000 écus offerts par la province pour terminer la guerre », fol. 260-260v (18 octobre 1603). Cette source est l'une de celles, outre les registres paroissiaux malouins, qui attestent de la présence durable de Pierre Ribretière de La Hamelinaye à Saint-Malo à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle.

¹³¹ THIERRY, Éric, *La France d'Henri IV en Amérique du Nord...*, *op. cit.*, p. 136.

Ces opérations sont le ferment du transfert des techniques commerciales, des réseaux et des capitaux vitréens vers Saint-Malo au XVII^e siècle¹³².

Gwénolé LE GOUÉ-SINQUIN
titulaire d'un master recherche¹³³

RÉSUMÉ

La communauté négociante de cette ville de foire spécialisée dans l'exportation des canevas du Vitréais dispose d'un certain contrôle sur leur distribution. Du fait de l'essor des possibilités commerciales en Andalousie et de la crise du marché flamand après 1566, les Vitréens opèrent progressivement, en l'espace de quelques années, un basculement de leurs affaires vers l'Andalousie, où ils ont mis en place une colonie de commerce. Pour renforcer leurs capacités d'intégration au marché andalou, la diversification de leurs marchandises devient une nécessité. Ils y remédient par la composition d'une large gamme de toiles, en parcourant les foires des provinces toilières de l'Ouest du royaume : Bretagne, Maine, Normandie, Poitou. Leur stratégie agressive vis-à-vis de leurs concurrents directs, les Castellans de Nantes, a pour effet de tarir les approvisionnements en toiles de ceux-ci au prix d'une flambée des cours. L'association avec les Malouins leur permet de disposer d'un outil d'exportation et d'un moyen de rapatriement de leurs bénéfices, toutefois soumis aux aléas de la conjoncture dont les conséquences sur la sécurité maritime ne sont pas anodines. Cette seconde moitié du XVI^e siècle est une période d'apogée du commerce exportateur vitréen, jusqu'au brusque coup d'arrêt de la Ligue.

¹³² LESPAGNOL, André, *Messieurs de Saint-Malo : une élite négociante au temps de Louis XIV*, 2 vol., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996 (1^e édition : 1991).

¹³³ LE GOUÉ-SINQUIN, Gwénolé, *Les marchands de toiles de Vitré (v. 1550-v. 1600) : Aspects économiques, sociaux, religieux, culturels*, dactyl., Philippe HAMON, (dir), université de Rennes 2, 2010.

NDLR : Ce mémoire a obtenu, en mars 2011, le prix d'encouragement à la recherche décernée tous les deux ans par la Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine.